

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
VERE - LEZERT

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à vingt heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique VERE-LEZERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations.

Présents : Mesdames Annie CARAYON, Emilie BEZIO, Séverine LO, Emeline VIGROUX, Mme PIRON Flavie

Messieurs Max ESCAFFRE, Alain TROUCHE, Rémy PEZET, Didier BONNEFOUS et Frédéric ORGUEIL Jean-Marc BALARAN

Absent excusé : Pascal HEBRARD

Absents :

Date de la convocation : le 18 février 2026

Secrétaire de séance : Emilie BEZIO

Nombres de membres :	En exercice : 12	Présents : 11	Votants : 11
-----------------------------	------------------	---------------	--------------

D03- AFFECTATION DU RESULTAT

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 6 764,90 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 48 947,59 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : -2 748,46 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 15 136,10 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 64 083,69 €

Ligne 001 :

Excédent de résultat d'Investissement reporté (R001) : 4 016,44 €

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

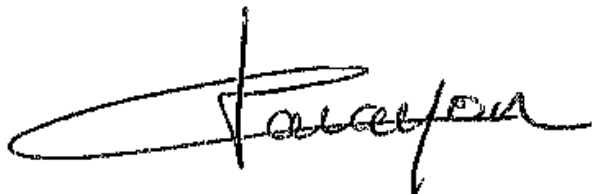
DONNE pouvoir à Mme La Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits


Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical

La Présidente, Annie PEZET – CARAYON

La secrétaire, Emilie BÉZIO



Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission au représentant de l'Etat le
et publication le

Envoyé en préfecture le 01/04/2026 Reçu en préfecture le 01/04/2026 Publié le 25/03/2026 ID : 081-258101823-20260312-D03_12032026A-DE	
--	---